

6. Programmes de sécurité au volant

Le programme « Conducteurs âgés »

Le programme « Conducteurs âgés » est un programme d'éducation routière qui a pour but d'aider les conducteurs âgés à continuer de conduire de façon sécuritaire. Un moniteur, qui est lui-même une personne âgée et qui connaît les effets du vieillissement sur la capacité de conduire, enseigne comment compenser ces effets.

Le programme « Conducteurs âgés » met l'accent sur la mise à jour des connaissances sur la conduite automobile, le perfectionnement de la conduite et l'apprentissage de techniques permettant de compenser les conséquences normales du vieillissement sur la capacité de conduire.

L'organisme Safety Services Manitoba offre le programme au Manitoba. On peut suivre les cours autant à Winnipeg qu'ailleurs dans la province (région du Centre, région d'Entre-les-Lacs, région de l'Est du Manitoba, région de l'Ouest du Manitoba, région des Parcs).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'organisme :

Safety Services Manitoba

Téléphone : 204-949-1085

Site Web : www.safetyservicesmanitoba.ca

Stationnement pour les personnes ayant des déficiences physiques

Vous pouvez demander un permis de stationnement qui vous permettra de vous garer dans les places réservées aux personnes ayant des déficiences physiques si vous êtes atteint d'une déficience physique temporaire ou permanente nécessitant l'usage d'un fauteuil roulant, d'une canne, de béquilles ou d'un déambulateur, ou si vous avez une déficience qui vous empêche de marcher facilement plus de 50 m sans compromettre votre santé ou votre sécurité.

Vous pouvez demander ce permis dans n'importe quel bureau régional de la Society for Manitobans with Disabilities, à votre médecin traitant ou au bureau de votre municipalité.



Les frais à verser sont de 12,50 \$ pour un permis ou pour un renouvellement de permis. Si vous avez une déficience permanente, le permis est valide pour 36 mois. Vous pouvez vous procurer un permis temporaire pour la durée prévue de la déficience, telle qu'elle a été certifiée par un médecin, jusqu'à un maximum de 36 mois.

Les organismes à but non lucratif qui utilisent des véhicules pour le transport de personnes ayant des déficiences physiques peuvent demander un permis de stationnement.

Le permis doit être placé sur le rétroviseur intérieur de votre véhicule, de façon à être clairement visible de l'extérieur. Le permis doit être affiché seulement lorsque la voiture est garée, et non lorsque vous la conduisez.

Pour faire une demande de permis ou pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les responsables du :

Programme des permis de stationnement

1111, avenue Winnipeg, Winnipeg (Manitoba) R3E 0S2

Téléphone : 204-975-3257

Sans frais : 1-800-836-5551

ATME : 204-975-3239

Télécopieur : 204-975-3240

Courriel : info@smd.mb.ca

Site web : www.smd-services.ca

Attention : Il est interdit de se garer dans un espace de stationnement réservé aux personnes ayant des déficiences physiques, à moins d'avoir une déficience soi-même ou de véhiculer une personne ayant une déficience physique, auquel cas vous devez afficher clairement le permis de stationnement pour personne ayant des déficiences physiques dans votre véhicule.

Programme d'évaluation et de gestion des conducteurs ayant des déficiences physiques

Le programme d'évaluation et de gestion des conducteurs ayant des déficiences physiques du Centre des sciences de la santé est un programme complet à deux volets, comprenant d'abord une évaluation de pré-dépistage clinique effectuée par un ergothérapeute, suivie d'une évaluation pratique sur la route. Les services sont offerts à une vaste gamme de clients, y compris ceux qui sont atteints de déficiences neurologiques et orthopédiques (soit congénitales ou acquises), ainsi que de troubles et de déficiences psychiques reliés au vieillissement.

L'ergothérapeute prépare un rapport sur les résultats du pré-dépistage clinique et de l'évaluation pratique sur la route. Ce rapport détaillé porte sur les habiletés du conducteur et sur les domaines de préoccupation et les recommandations quant à l'éventuelle modification du véhicule et est soumis au Bureau des dossiers médicaux de la Société d'assurance publique du Manitoba, au médecin traitant ainsi qu'au service de rééducation fonctionnelle du Centre des sciences de la santé.

Les clients doivent obtenir une recommandation par écrit de leur médecin traitant. Pour faire une demande de consultation, le client ou le médecin devraient communiquer par écrit ou par téléphone avec :

Société d'assurance publique du Manitoba Bureau des dossiers médicaux

Case postale 6300
Winnipeg (Manitoba) R3C 4A4
Téléphone : 204-985-1900

Modifications d'un véhicule appartenant à une personne ayant des déficiences physiques

Si vous avez une déficience physique, que vous conduisez et que vous détenez un permis de conduire valide du Manitoba, vous avez droit à toutes sortes de modifications gratuites offertes par le service de rééducation fonctionnelle du Centre des sciences de la santé. Pour de plus amples renseignements concernant la modification des véhicules, veuillez communiquer avec le :

Centre des sciences de la santé Rehab Engineering Department Special Devices Program

59, rue Pearl
Winnipeg (Manitoba) R3E 3L7
Téléphone : 204-787-2366

Impact écologique de la conduite automobile

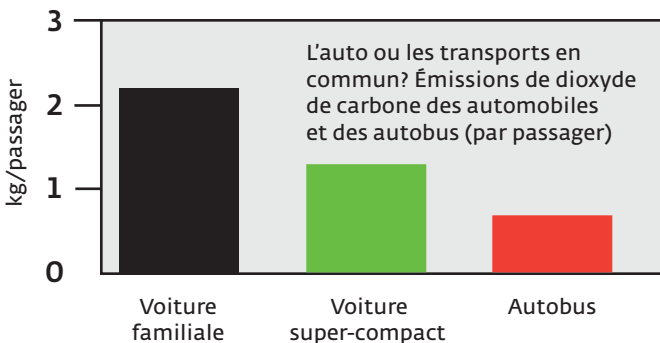
Si vous veillez à la mise au point et à l'entretien de votre véhicule, vous contribuerez à combattre l'émission de polluants. Cependant, même les véhicules les mieux entretenus continuent d'émettre différents gaz comme le dioxyde de carbone, l'oxyde de carbone, des oxydes d'azote, des anhydrides sulfureux et des composés organiques volatils.

Ces gaz ont de mauvaises répercussions sur notre santé et ont sur l'environnement un impact tellement négatif que nous risquons tous d'en subir les conséquences.

Voici certaines mesures que vous pouvez prendre pour aider à diminuer ces effets :

1. Veillez à la mise au point et au bon entretien de votre véhicule, ainsi qu'au bon gonflement de vos pneus. Examinez régulièrement les dispositifs antipollution de votre véhicule.
2. N'utilisez pas votre véhicule inutilement. Lorsqu'il s'agit d'un court trajet, demandez-vous si vous ne feriez pas mieux d'y aller à pied.
3. Lorsque vous ne roulez pas, ne laissez pas votre moteur tourner au ralenti.
4. Avant d'acheter ou de louer un véhicule, examinez sa consommation de carburant. Un véhicule qui consomme moins d'essence pollue moins et vous sauve des sous.

Songez à prendre l'autobus le plus souvent possible. De tout le dioxyde de carbone émis par les véhicules, 50 % provient des automobiles. La quantité de dioxyde de carbone produite, par passager, par une voiture familiale de grandeur moyenne est quatre fois plus grande que celle produite, par passager, par un autobus à moitié vide.



Techniques de conduite éconergétiques

Chaque fois que vous prenez le volant, votre toute première préoccupation doit être la sécurité. Or, la bonne nouvelle, c'est qu'adopter des techniques de conduite préventive améliore non seulement la sécurité routière, mais réduit la consommation de carburant et les émissions de gaz d'échappement qui contribuent aux changements climatiques et au smog urbain. Selon vos habitudes et votre fréquence de conduite, les techniques de base et conseils utiles suivants pourraient vous faire économiser des centaines de dollars par année en carburant et en entretien.

- Il est à la fois plus sécuritaire et économique en carburant de rouler à une vitesse stable, d'accélérer lentement lors d'un dépassement ou pour rejoindre la circulation plus rapide et d'éviter de freiner brusquement. Selon des essais européens, la conduite agressive — accélération rapide et freinage brusque fréquents — peut accroître jusqu'à 39 % la consommation de carburant.
- N'excédez jamais la limite de vitesse. Sur l'autoroute, le fait de passer de 100 km/h à 120 km/h augmentera jusqu'à 20 % la consommation de carburant.
- Planifiez vos déplacements afin de combiner vos courses et d'éviter les embouteillages, les côtes abruptes, les travaux routiers, etc. En regroupant un certain nombre de courts déplacements en un seul, plus long, vous permettez au moteur et à la transmission d'atteindre la température de fonctionnement optimale, ce qui est impossible lors de déplacements de moins de 5 km. En évitant les sources de problèmes, vous réduisez la durée de vos déplacements et la marche au ralenti inutile.
- Si vous conduisez un véhicule muni d'une transmission manuelle, apprenez à bien l'utiliser afin de réaliser une économie optimale de carburant. Le compte-tours peut vous aider à changer de vitesse aux vitesses du moteur les plus efficaces du point de vue de la consommation de carburant (vous trouverez l'information à ce sujet dans le manuel du propriétaire).
- Si votre véhicule est muni d'un régulateur de vitesse, utilisez-le sur l'autoroute afin de rouler à une vitesse sécuritaire constante qui vous fera économiser du carburant. Les régions montagneuses sont toutefois l'exception à la règle. En effet, il est bon de réduire légèrement votre vitesse lorsque vous montez une côte et de laisser la gravité vous aider à reprendre de la vitesse (dans une mesure sécuritaire) en descendant, de l'autre côté de la côte. Évitez d'utiliser le régulateur de vitesse lorsque les routes sont glissantes ou en hiver.

- En été, limitez l'utilisation du climatiseur. Son fonctionnement par temps chaud peut accroître de plus de 20 % la consommation de carburant lors de la conduite en ville. Ouvrir la vitre demeure une option plus éconergétique pour rester au frais. Cependant, sur l'autoroute, utilisez le système de ventilation incorporé à votre véhicule, car les vitres ouvertes et le toit ouvrant augmentent la traînée aérodynamique, ce qui fait forcer davantage le moteur et accroît la consommation de carburant. Si vous devez utiliser le climatiseur de votre véhicule, ne le faites pas fonctionner de façon continue; arrêtez-le une fois l'habitacle refroidi ou réglez les commandes à un niveau confortable de façon à ce que le système fonctionne par cycle.
- Vérifiez la pression des pneus au moins une fois par mois lorsqu'ils sont froids (c.-à-d. lorsque le véhicule n'a pas été conduit depuis au moins trois heures ou pas plus que sur une distance de 2 km). Si vous devez conduire plus de 2 km pour ajouter de l'air, vérifiez la pression des pneus avant de partir, puis ajoutez la quantité d'air manquante selon la lecture précédant votre départ. Gonflez les pneus à la pression recommandée, habituellement indiquée sur une étiquette apposée à l'intérieur d'une portière, dans la boîte à gants ou dans le manuel d'entretien. Votre voiture roulera mieux, consommera moins de carburant et sera plus sécuritaire si les pneus sont bien gonflés. Un véhicule circulant sur des pneus insuffisamment gonflés de seulement 6 lb/po² (42 kPa) accroît de 3 % la consommation de carburant.
- L'utilisation d'un chauffe-moteur en hiver réchauffe l'huile et rend le démarrage moins dur pour les pièces du moteur. L'huile de votre véhicule ne gèle pas lorsque la température chute sous 0 °C, mais elle devient beaucoup plus épaisse. Aussi, le moteur doit travailler plus fort et, partant, consommer plus de carburant. Utilisez une minuterie afin d'allumer votre chauffe-moteur deux heures avant de conduire. La bonne utilisation du chauffe-moteur peut améliorer l'économie de carburant globale de votre véhicule jusqu'à 10 %. Par contre, ne laissez pas votre chauffe-moteur allumé toute la nuit car vos économies céderont la place à une plus grosse facture d'électricité.
- Suivez les procédures de fonctionnement et le calendrier d'entretien recommandés dans le manuel du fabricant du véhicule. L'entretien régulier comme les changements d'huile et de filtres ne préviendra pas que les bris précoces des pièces, mais permettra à ces pièces de fonctionner à leur niveau le plus éconergétique possible. Un filtre à air encrassé peut accroître jusqu'à 10 % la consommation de carburant. L'entretien régulier permettra à votre véhicule de fonctionner de façon sécuritaire, vous fera réaliser des économies et, en même temps, aidera l'environnement.

- Les démarreurs à distance sont pratiques pour les matins froids d'hiver. Cependant, ne démarrez pas votre voiture trop tôt — dans la majorité des conditions de conduite, les moteurs d'aujourd'hui n'ont besoin que de 30 secondes pour se réchauffer, même en hiver. De plus, laisser le moteur de votre voiture tourner au ralenti trop longtemps gaspille de l'essence et produit inutilement des gaz d'échappement.
- Faire tourner le moteur au ralenti pendant plus de dix secondes, sauf dans la circulation, gaspille plus de carburant que de l'éteindre et de le repartir. À la fin de la journée, le fait de ne pas avoir laissé le moteur fonctionner au ralenti profitera à l'environnement et vous fera réaliser des économies.

Vous trouverez d'autres conseils et outils utiles à l'adresse suivante : www.oee.nrcan.gc.ca/vehicles.